

Communiqué de presse

Toulouse, Montpellier, le 19 mars 2020

- COVID-19 -

Carole Delga : Notre engagement est massif pour soutenir nos entreprises et les salariés »

Le préfet de la région Occitanie, Etienne Guyot, et la présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Carole Delga, ont tenu une conférence de presse sur les mesures économiques mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19.

« En Occitanie, nous travaillons de façon partenariale, en confiance et en grande réactivité avec l'ensemble des secteurs économiques mais je tiens à saluer de façon plus globale l'ensemble de l'action des services de l'Etat, tout particulièrement le secteur sanitaire. Notre pays est face à un défi majeur et nous voyons qu'à travers les professionnels de santé, forts de leur expertise et de leur dévouement, nous avons un système robuste, qui sait répondre à des circonstances très particulières pour protéger les populations.

Il faut garantir au maximum l'activité des entreprises qui produisent des biens et services de première nécessité. Le président de la République a indiqué qu'il était nécessaire de favoriser le télétravail. Pour autant, nous avons de nombreux secteurs d'activités qui sont absolument indispensables à notre vie et aux besoins de première nécessité de la population. Dans notre France, nous devons tout faire pour protéger les salariés sur leur lieu de travail. C'est le cas en Occitanie : j'ai échangé avec plusieurs chefs d'entreprises des secteurs agroalimentaire, de la production d'équipements de santé, qui ont déjà pris les mesures nécessaires. Nous réfléchissons également avec les acteurs du bâtiment et des travaux publics pour poursuivre les chantiers essentiels pour notre territoire.

Je tiens à passer un message de mobilisation générale, de volontarisme et de solidarité. Nous allons pouvoir surmonter cette crise parce que notre pays est fort et que nous saurons travailler en nous adaptant et en réagissant rapidement. Notre objectif est de servir la population, la protéger et protéger nos entreprises et les salariés. », a déclaré Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Lors de ce point presse, la présidente de Région a annoncé des mesures fortes à hauteur de 64 M€ :

- Un fonds de solidarité pour les entreprises de moins de 10 salariés : 25 M€, en mars et renouvelé en avril, qui s'inscrit dans le cadre du fonds Etat de 1 Md€ en mars

et 1 Mds€ en avril pour les TPE de 1 à 10 salariés. La Région instruira les demandes liées à cette mesure.

- L'élargissement et l'assouplissement des aides aux entreprises en difficultés de + 10 de salariés : 10 M€
- La création d'un fonds de garantie bancaire avec BPI : 5 M€ avec effet de levier pour 100 M€ de prêts de trésorerie auprès des banques afin qu'elles assurent le fonds de trésorerie nécessaire aux entreprises articulé avec le fonds national :
 - Toutes les banques peuvent se couvrir jusqu'à 80% de la quotité prêtée (40% couverts par Bpifrance, 40% couverts par la Région)
 - La garantie portera sur des prêts inférieurs à 300 000 € (les prêts supérieurs à 300 000 € sont couverts par la garantie nationale). Cela permettra de renforcer leurs fonds de roulement, de faire l'avance de subvention ou de crédit d'impôts ou donnera accès à des crédits de courts termes (découverts, caisse, escompte, affacturage, mobilisation de créances) et des prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres à l'entreprise
 - La mise en œuvre d'un prêt rebond à taux 0% pour renforcer les fonds propres des entreprises en concertation avec les banques : 8 M€ et effet levier de 55 M€
 - Prêt de 7 ans, avec un différé de 2 ans
 - Prêt de 10 000 € à 300 000 € en parallèle d'un prêt bancaire du même montant
 - Ouvert à toutes les PME à partir d'un an d'existence
- Le dispositif « Former plutôt que licencier » qui ouvre le financement de la formation aux salariés : 4 M€. Cela doit permettre aux employés en situation de chomage partiel de bénéficier d'une formation financée par la Région Occitanie.
- Un Fonds de secours aux secteurs associatif, culturel, sportif, de l'économie sociale et solidaire et de la politique de la ville : 5 M€. La présidente de Région réunit dès cet après-midi les présidents de Départements, afin que chacun puissent contribuer à cette mesure et l'adapter au plus près des besoins des territoires. Les Métropoles et Agglomérations seront-elles aussi sollicitées.

Ces dispositifs ont été développés lors du point presse et viennent renforcer ceux déjà annoncés :

- L'absence de pénalité de retard pour les entreprises engagées par marché avec la Région.
- La suspension de l'ensemble des remboursements d'avance pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} avril : 7 M€
- L'exonération des loyers des entreprises qui sont hébergées en pépinières : dès le mois de mars 2020, pour les 3 pépinières en gestion régionale (à Montauban, Martres-Tolosane, et Réalis à Montpellier).

Les critères d'attribution de ces mesures seront écrits en concertation avec les partenaires économiques afin de garantir l'adaptation sur-mesure aux différentes situations et une plus grande réactivité face à la situation.

Un numéro unique d'information pour les entreprises : 0800 31 31 01